

Fonds régions et ruralité

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Trois ententes sectorielles pour la région de la Mauricie

Aide financière totale accordée	Partenaires et description du projet	Période
350 000 \$	<p>Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie</p> <p>Par : Table des élus de la Mauricie, Municipalité régionale de comté de Mékinac, Municipalité régionale de comté de Maskinongé, Municipalité régionale de comté des Chenaux, Ville de La Tuque, Ville de Shawinigan, Ville de Trois-Rivières, Conseil de la Nation Atikamekw et ministère des Affaires municipales et de l’Habitation</p> <p>Soutenir la réalisation d’initiatives et d’activités visant à favoriser la pérennité des services de proximité dans la région de la Mauricie.</p>	2020-2023
300 000 \$	<p>Entente de partenariat régional en tourisme de la région de la Mauricie 2020-2021</p> <p>Par : Association touristique régionale de la Mauricie, Municipalité régionale de comté de Mékinac, Municipalité régionale de comté de Maskinongé, Municipalité régionale de comté des Chenaux, Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan, Innovation et développement économique Trois-Rivières, Ville de La Tuque, ministère du Tourisme et ministère des Affaires municipales et de l’Habitation</p> <p>Soutenir des projets de développement et de structuration de l’offre touristique des entreprises de la Mauricie.</p>	2020-2021
600 000 \$	<p>Entente sectorielle sur le développement de l’agriculture et de l’agroalimentaire en Mauricie pour la période 2021-2024</p> <p>Par : Fédération de l’Union des producteurs agricoles (UPA) de la Mauricie, Municipalité régionale de comté de Maskinongé, Municipalité régionale de comté de Mékinac, Municipalité régionale de comté des Chenaux, Ville de Trois-Rivières, Ville de Shawinigan et Ville de La Tuque, Innovation et développement économique Trois-Rivières, ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale</p> <p>Mettre à jour et à réaliser le Plan de développement de l’agriculture et de l’agroalimentaire de la Mauricie. L’entente vise à favoriser l’essor des secteurs agricole et agroalimentaire ainsi qu’à harmoniser les interventions, et ce, grâce à la mobilisation des différents acteurs. De plus, elle encouragera la complémentarité territoriale en vue de soutenir des actions cohérentes et structurantes pour la Mauricie. Enfin, sa mise en œuvre permettra également d’appuyer la réalisation de diverses initiatives.</p>	2021-2024
Total accordé : 1 250 000 \$		2020-2024

Source : ministère des Affaires municipales et de l’Habitation

Septembre 2021

Les priorités régionales en occupation et en vitalité du territoire en lien avec les ententes

- Soutenir la vitalité de l'écosystème économique.
- Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population.